

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1057)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC260

présenté par

M. Reiss

ARTICLE PREMIER

ANNEXE

À l'**alinéa 123**, supprimer les mots : « et tout au long de la législature. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'accueil des enfants de moins de 3 ans dans les secteurs ruraux isolés ou les secteurs de l'éducation prioritaire ou les secteurs de familles défavorisées ou les départements et régions d'outremer nécessitent des moyens permanents.